**Conditions générales - Promotion de la garantie à vie des produits reconditionnés Philips**

1. **Produits éligibles** Cette offre promotionnelle est exclusivement applicable aux produits reconditionnés Philips dans les catégories de produits suivantes :

* Soins masculins
* Beauté
* Soins bucco-dentaires
* Soins maternels et infantiles

Seuls les produits reconditionnés clairement commercialisés et vendus comme tels par Philips Consumer Lifestyle B.V. sont éligibles.

Tous les produits reconditionnés par les licenciés Philips sont exclus de cette campagne.

1. **Champ territorial** Cette promotion n'est valable que dans les territoires des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Belgique, et uniquement pour les produits éligibles vendus directement par Philips Consumer Lifestyle B.V. Les produits achetés sur d'autres canaux de vente sont expressément exclus de cette promotion et ne sont pas éligibles pour la garantie à vie offerte ici.
2. **Période d'achat éligible** Pour être éligible, le produit doit être acheté le 22 avril 2025. Les achats effectués en dehors de cette date sont exclus de cette promotion.
3. Procédure d'enregistrement et de réclamation pour les produits vendus directement par Philips Consumer Lifestyle B.V. sur [www.philips.com](http://www.philips.com/)Les consommateurs éligibles qui ont acheté directement sur [www.philips.com](http://www.philips.com/) recevront automatiquement un certificat numérique à l'adresse e-mail qu'ils ont utilisée pour enregistrer leur achat, dans le cadre de la promotion Garantie à Vie. Ce certificat sera envoyé dans les 3 (trois) mois suivant la date d'achat, sans nécessiter de démarche supplémentaire ou de contact avec Philips.
4. Procédure d'enregistrement et de réclamation pour les produits vendus directement par Philips Consumer Lifestyle B.V. sur des places de marché

5.1 Pour bénéficier de la garantie à vie, les consommateurs doivent initier l'enregistrement en contactant Philips Consumer Care par l'un des canaux de communication désignés listés sur [www.philips.com/contact](http://www.philips.com/contact).

5.2 Les consommateurs doivent soumettre :

* Une demande formelle d'enregistrement ; et
* Une preuve d'achat valide indiquant clairement le produit, la date d'achat et le point de vente.

5.3 La demande d'enregistrement doit être soumise dans les 30 jours calendaires suivant la date d'achat. Les demandes soumises au-delà de cette période seront considérées comme invalides et ne seront pas éligibles pour la garantie à vie.

5.4 Après vérification réussie des documents soumis, Philips émettra un certificat de garantie numérique à l'adresse e-mail fournie par le consommateur dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date du premier contact.

5.5 Le consommateur est entièrement responsable de l'exactitude des informations soumises et de la conservation du certificat de garantie et de la preuve d'achat.

1. **Champ d'application et conditions de la garantie à vie**

6.1 La garantie à vie n'est valide que pour l'acheteur original du produit reconditionné éligible et reste en vigueur pendant toute la durée d'utilisation du produit par le consommateur. La garantie est strictement non transférable et ne s'applique pas aux propriétaires de seconde main ou aux produits hérités.

6.2 Pour invoquer la garantie, le consommateur doit fournir :

* Le certificat de garantie numérique original ;
* La preuve d'achat ; et
* Si demandé, le produit physique pour inspection.

6.3 La garantie ne couvre pas :

* Les accessoires du produits et les pièces consommables ;
* Les produits endommagés en raison d'une mauvaise utilisation, de négligence ou du non-respect des instructions de fonctionnement.

6.4 En cas de demande de garantie valide, Philips, à sa seule discrétion, soit :

* Remplacera le produit défectueux par un produit reconditionné similaire ; ou
* S'il n'y a pas de produit reconditionné disponible, fournira un nouveau remplacement. Si Philips n'offre plus de produit comparable, il n'y aura aucune obligation de remplacement ou de compensation.

6.5 Tout certificat de garantie numérique qui est répliqué, modifié, falsifié ou autrement altéré sera considéré comme nul et non avenu, et Philips se réserve le droit de rejeter la demande.

6.6 Philips ne peut être tenu responsable dans le cas où le consommateur est incapable de présenter un certificat de garantie valide et/ou une preuve d'achat, quelle que soit la raison. 6.7 Cette garantie promotionnelle s'ajoute aux droits statutaires des consommateurs en vertu des lois de protection des consommateurs applicables et ne les affecte pas.

**Note :** Cette garantie à vie reste valable uniquement pendant la durée d'utilisation personnelle du produit par le consommateur original et expire en cas de transfert ou d'héritage. Philips Consumer Lifestyle B.V. se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à cette offre promotionnelle à tout moment, sans préavis, à condition que ces changements n'affectent pas les droits déjà acquis par les consommateurs.